



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 31 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Exemplarité de l'Etat dans la restauration collective : Annie Genevard et David Amiel mobilisent les acheteurs de l'Etat

En cohérence avec les orientations fixées par le Premier ministre début 2026, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire, et David Amiel, ministre de l'Action et des Comptes publics, ont réuni ce jour l'ensemble des Secrétaires généraux des ministères. L'objectif : assurer l'exemplarité de l'État vis-à-vis des obligations de la loi EGALIM en matière de restauration collective.

Mobilisation sans précédent des acheteurs de l'Etat

La Loi EGALIM fixe un **objectif d'au moins 50% de produits durables et de qualité**, dont au moins **20% de produits issus de l'agriculture biologique** dans les repas servis en restauration collective. Cependant, **l'Etat, tous ministères confondus, n'atteint que 30 % de produits durables et de qualité, dont 12 % de bio**. Aussi, les ministres ont rappelé que l'État doit être exemplaire dans ses approvisionnements en restauration collective.

Les ministres ont appelé l'ensemble des Secrétaires généraux des ministères à **s'assurer que tous les restaurants collectifs de l'Etat, ainsi que ceux des établissements publics, participent à la campagne de télédéclaration de leurs achats de produits durables et de qualité**. Seule une remontée de données fiable et exhaustive pourra permettre un pilotage efficace de l'effort de rattrapage à effectuer.

Prolongation de la campagne de télédéclaration

Les ministres ont également annoncé l'extension de la **campagne de télédéclaration** des achats en restauration collective. **Ouverte sur la plateforme numérique ma cantine** depuis janvier 2026, elle devait initialement se terminer fin mars. **La campagne de télédéclaration des achats est prolongée jusqu'au mercredi 15 avril 2026 inclus**.

La restauration collective : levier clé de la souveraineté alimentaire

Annie Genevard a réaffirmé **le rôle stratégique de la restauration collective**, notamment publique, pour **soutenir l'agriculture française et notre souveraineté alimentaire**.

Les ministres ont ainsi demandé aux **Secrétaires généraux d'établir, pour leurs ministères respectifs, d'ici la fin du premier semestre, des plans de correction qui identifient les freins à l'atteinte des objectifs EGALIM et fixent les moyens d'augmenter à brève échéance l'achat durable et de qualité. Ces Plans de correction** devront également présenter des actions pour **augmenter drastiquement les achats d'origine européenne et en soutien à la « Ferme France »**

David Amiel a précisé que la **Direction des achats de l'Etat assurerait un contrôle systématique des nouveaux appels d'offres d'achats alimentaires** lancés par les services de l'Etat ou ses opérateurs afin de vérifier que les cahiers des charges respectent les obligations fixées par la loi.

Un accompagnement concret des acheteurs publics

Les ministres ont appelé tous les gestionnaires de restauration à se saisir des outils et ressources à leur disposition (disponibles notamment sur la plateforme numérique *ma cantine*). En particulier, afin d'accompagner les acheteurs publics et gestionnaires dans la rédaction des marchés publics, **un répertoire de clauses (« clausier ») est publié sur la plateforme numérique *ma cantine*.**

En outre, David Amiel a indiqué le lancement d'**un plan ciblé de formation des acheteurs de l'Etat**, afin d'améliorer la connaissance et l'appropriation des obligations de la loi EGALIM et de partager les bonnes pratiques pour garantir des approvisionnements alimentaires exemplaires et souverains, et ce sans contrevenir au droit de la commande publique.

Pour en savoir plus :

- [ma cantine, la plateforme numérique de l'État dédiée aux gestionnaires de cantine](#)
- [Clausier marchés publics : comment intégrer EGALIM pour l'achat de denrées et de prestations de restauration collective ?](#)

Contacts presse

Service de presse d'Annie Genevard
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@gouv.fr

Service de presse de David Amiel
Tél : 01 53 18 45 37
presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Bureau de presse de Bercy
Tél : 01 53 18 33 80
presse.bercy@finances.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture,
de l'Agro-alimentaire
et de la Souveraineté alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr
@Agri_Gouv

Ministère de l'Action et des Comptes publics
139, rue de Bercy
75012 Paris
www.info.gouv.fr